

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Lyon, le 23 avril 2020

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Auvergne-Rhône-Alpes

Service régional de l'alimentation  
165 rue Garibaldi  
CS83858  
69401 Lyon cedex 03

UCAL NATURE ET JARDIN

Rue des Champs Élysées  
ZI du Pont Panay

03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE

Dossier suivi par : Agnès ABRASSART  
Qualité : Gestionnaire agréments  
Poste téléphonique : 04.73.42.14.70  
Réf : LE/2020/947  
E-mail : [agrementphytosanitaire.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr](mailto:agrementphytosanitaire.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr)

28 MAI 2020

Monsieur,

Suite à votre demande, je vous informe que votre dossier a reçu un avis favorable et vous trouverez, ci-joint, l'agrément pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non-professionnels.

Je vous rappelle que vous devez, en application de l'article L.254-6 du code rural et de la pêche maritime, faire référence à cet agrément dans vos documents commerciaux et procéder à son affichage dans les locaux accessibles à la clientèle.

Je tiens à souligner que vous avez l'obligation de notifier à l'administration **dans un délai de trente jours** selon les dispositions de l'article R.254-18 du code rural et de la pêche maritime tout changement survenu au sein de votre organisme susceptible de remettre en cause les conditions de délivrance de l'agrément (statut juridique, raison sociale, adresse, certification d'entreprise, assurance).

Dans le cas contraire, s'il apparaît, lors d'un contrôle, que les conditions de délivrance de l'agrément ne sont plus satisfaites ou que l'obligation de notification n'a pas été respectée, les dispositions de l'article R. 254-27 en prévoient le retrait. La constatation de l'infraction relative au non respect des conditions exigées lors de la délivrance de l'agrément peut aboutir, selon les dispositions de l'article L.254-12, à **une sanction pénale** de 6 mois d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

Par ailleurs, je vous signale que votre organisme est enregistré dans notre base informatique auquel vous avez un droit d'accès conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 et publié sur le site Internet du ministère chargé de l'agriculture à l'adresse <http://e-agre.agriculture.gouv.fr/>.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes  
et par délégation,  
le chef du service régional de l'alimentation,





PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Lyon, le 23 avril 2020

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Auvergne-Rhône-Alpes

Service régional de l'alimentation  
165 rue Garibaldi  
CS83858  
69401 Lyon cedex 03

UCAL NATURE ET JARDIN

Rue des Champs Élysées  
ZI du Pont Panay

03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE

Dossier suivi par : Agnès ABRASSART

Qualité : Gestionnaire agréments

Poste téléphonique : 04.73.42.14.70

E-mail : [agrementphytosanitaire.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr](mailto:agrementphytosanitaire.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr)

**AGREMENT**  
**POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET LE CONSEIL**  
**INDEPENDANT A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

**Références :**

- *Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;*
- *Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-2015 du 21 juin 2018 portant délégation de signature en matière d'attributions générales à Monsieur Michel Sinoir, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes ;*

**L'organisme**      **UCAL NATURE ET JARDIN**  
domicilié à

*Rue des Champs Élysées – ZI du Pont Panay*  
*03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE*

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : AU00892**

pour effectuer ses activités

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels    **NON**
- **de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels**    **OUI**
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service    **NON**
- de conseil indépendant indépendante de toute activité de vente ou d'application    **NON**

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

SITE	CP- VILLE	N° SIRET
UCAL NATURE ET JARDIN	03500 ST POURCAIN/SIOULE	394 486 302 00109
UCAL NATURE ET JARDIN	03260 MAGNET	394 486 302 00026
UCAL NATURE ET JARDIN	03210 BRESNAY	394 486 302 00059
UCAL NATURE ET JARDIN	03330 BELLENAVES	394 486 302 00067
UCAL NATURE ET JARDIN	03800 GANNAT	394 486 302 00075
UCAL NATURE ET JARDIN	03410 ST VICTOR	394 486 302 00083
UCAL NATURE ET JARDIN	03240 TRONGET	394 486 302 00042
UCAL NATURE ET JARDIN	03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT	394 486 302 00117
UCAL NATURE ET JARDIN	03430 VILLEFRANCHE D'ALLIER	394 486 302 00141
UCAL NATURE ET JARDIN	03320 LURCY LEVIS	394 486 302 00125
UCAL NATURE ET JARDIN	03150 VARENNES/ALLIER	394 486 302 00273
UCAL NATURE ET JARDIN	03230 LUSIGNY	394 486 302 00232
UCAL NATURE ET JARDIN	03120 DROITURIER	394 486 302 00257
UCAL NATURE ET JARDIN	03220 ST LEON	394 486 302 00265
UCAL NATURE ET JARDIN	03230 BEAULON	394 486 302 00216
UCAL NATURE ET JARDIN	03290 DOMPIERRE/BESBRE	394 486 302 00224
UCAL NATURE ET JARDIN	03220 TRETEAU	394 486 302 00281
UCAL NATURE ET JARDIN	03410 DOMERAT	394 486 302 00208
TERRE DE BOCAGE	03390 MONTMARAULT	490 143 658 00022
VERLADIS	23360 LOURDOUEIX ST PIERRE	397 724 105 00010

Pour le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes  
et par délégation,  
le chef du service régional de l'alimentation,



*Patricia ROOSE*  
Patricia ROOSE